



Beauce + Bérou-la-Mulotière + Blévy + Boullay-les-deux-Églises + Brezolles + Châtaincourt + Châteauneuf-en-Thymerais + Les Châtelets + Crucey-Villages + Dampierre-sur-Blévy + Escorpain + Favières + Fessanvilliers Mattanvilliers + Fontaine-les-Ribouts + Laons + Maillebois + Mainterne + La Mancelière + Montigny-sur-Avre + Prudemanche + Revercourt + Rueil-la-Gadelière + Saint-Ange-et-Torçay + Saint-Jean-de-Rebervilliers + Saint Lubin-de-Cravant + Saint-Maixme-Hauterive + Saint-Sauveur-Marville + Thimert-Gâtelles + Vitray-sous-Brezolles

Lettre Paroissiale + mars & avril 2021

Edito

Pour un joyeux Carême

Voici que nous entrons dans le temps du carême, prenant modèle sur Jésus qui passa 40 jours au désert, se laissant conduire par l'Esprit Saint.

Suivons Jésus à notre tour ! Si nous vivons notre carême avec Lui, c'est avec Lui que nous en sortirons vainqueurs.

Attention, le désert n'est pas un lieu paisible : c'est le lieu du combat spirituel. Ce n'est pas un havre de paix où nous pourrions vaquer tranquillement à nos petites dévotions. Attention, cependant, à ne pas vivre un ascétisme trop humain. Deux erreurs nous guettent tous.

Première erreur, par défaut : certains peuvent se contenter de vivre quelques vagues inspirations humanitaires sans lendemain. Le bol de riz accompagné de sa pomme, c'est bien... mais bien insuffisant. Il est important de retrouver le véritable sens du sacrifice, à commencer par le « petit sacrifice » de chaque jour.

Seconde erreur, par excès : il faut veiller à ne pas multiplier les obligations, les résolutions (qui ne seront pas tenues !), les exercices de piété et les privations inutiles. Le risque est de perdre de vue la véritable finalité du carême,

à savoir la conversion comprise comme retour à Dieu, mais avec Dieu, par amour de Dieu, pour l'amour de Dieu et avec sa grâce.

Ce n'est pas avec nos propres forces que nous gagnons ce combat. « Les yeux fixés sur Jésus Christ, entrons dans le combat de Dieu ». Sans Jésus, nous ne pouvons rien faire.

« Il ne s'agit pas de s'obliger à des efforts ascétiques accomplis par nos seules forces humaines, et à coups de volonté, mais de laisser le Christ combattre en nous par la prière, la pénitence et le partage (les trois axes de tout carême) non pour être parfaits aux yeux des hommes, mais avec douceur et humilité pour faire sa volonté et nous laisser davantage guider par l'Esprit ». (Mgr Patrick Le Gal, «Prier au rythme de l'Église»)

Pour voir si nous sommes dans le vrai, un signe ne trompe pas : sommes-nous joyeux ou maussades ?

Alors, saint et joyeux carême ! Et retournez à Dieu de tout votre cœur.

+ Abbé François Muchery, Curé

Rénovation de la sonorisation de l'église de Châteauneuf-en-Thymerais

La rénovation de la sonorisation de l'église de Châteauneuf se révèle nécessaire : depuis le jour de Noël, de nombreux dysfonctionnements sont apparus.

Ce projet a pour objectif de permettre à tous d'entendre distinctement au cours de nos

célébrations. Changement des haut-parleurs, des micros, de l'ampli, des câbles.... Ces travaux ont un coût ! Le devis est de 15500 euros.

Un appel aux dons est lancé ... À ce jour, 60 % du montant est financé (participation de l'œuvre des campagnes, du diocèse, de différents donateurs). Pour participer, il suffit de mettre espèces ou chèque

(à l'ordre de «Association Diocésaine - Paroisse Stligne d'une vie morale reliée à la vie liturgique et se François de Laval») dans une enveloppe à remettre à nourissant d'elle. Le caractère obligatoire de ces lois la quête ou adressée au presbytère, en notant : positives édictées par les autorités pastorales, a pour «Souscription Sonorisation église Châteauneuf». Sicut de garantir aux fidèles le minimum indispensable vous payez des impôts, un reçu fiscal ouvrant droit à dans l'esprit de prière et dans l'effort moral, dans la 66% de réduction d'impôt sur le revenu vous sera croissance de l'amour de Dieu et du prochain. » Ces adressé en cas de don par chèque.

La participation de chacun, même avec un petit don, est précieuse pour montrer son attachement à la qualité de nos célébrations. Merci à vous tous !



Année dédiée à Saint Joseph
Du 08/12/2020 au 08/12/2021

Le pape François a souhaité une année spéciale dédiée à saint Joseph, pour le 150e anniversaire de la proclamation de saint Joseph comme

Patron de l'Église universelle. Il a pour l'occasion publié une lettre apostolique nommée Patris Corde. Dans cette lettre apostolique, le pape François explique avoir fait mûrir ce désir de partager ses réflexions sur saint Joseph du fait du contexte de la pandémie : « Nous pouvons tous trouver en saint Joseph l'homme qui passe inaperçu, l'homme de la présence quotidienne, discrète et cachée, un intercesseur, un soutien et un guide dans les moments de difficultés. Saint Joseph nous rappelle que tous ceux qui, apparemment, sont cachés ou en «deuxième ligne» jouent un rôle inégalé dans l'histoire du salut. À eux tous, une parole de reconnaissance et de gratitude est adressée. » Il cherche ainsi à « faire grandir l'amour envers ce grand saint, pour être poussés à implorer son intercession et pour imiter ses vertus et son élan ». Cette année dédiée à saint Joseph sera ainsi un moyen pour che

Quelles sont les seules «obligations» des catholiques ? Article Aleteia du 10 janvier 2021

L'Église catholique est souvent perçue comme une institution pleine de règles et de contraintes. En réalité, il n'y a que quelques «obligations» qui constituent pour ainsi dire le minimum requis pour mener une vie unie au Christ.

Les commandements de l'Église catholique constituent la base requise pour une vie sainte. Ces commandements sont comme des garde-fous placés le long de la route qui mène vers le ciel. Ils aident les croyants à ne pas perdre de vue l'objectif à atteindre et à rester sur le bon chemin. Sans eux, il est facile de s'égarer et d'errer sans but précis.

Le Catéchisme de l'Église catholique explique que « les commandements de l'Église se placent dans cette

commandements représentent le minimum de ce qui est demandé à chacun en tant que catholique. Bien sûr, il est toujours possible de faire mieux que le minimum, et les saints sont autant d'exemples d'hommes et de femmes qui sont parvenus à vivre des vies de « vertu héroïque ».

Sans nécessairement aller jusque-là, voici un aperçu des obligations finalement assez peu nombreuses qui nous incombent pour mener la vie la plus sainte possible, le Saint-Père écrit : « Les saints aident tous les fidèles «à chercher la sainteté et la perfection propres à leur état». Leur vie est une preuve concrète qu'il est possible de vivre l'Évangile. »

Le Saint-Père fait part également d'une prière adressée à saint Joseph :

*Salut, gardien du Rédempteur,
époux de la Vierge Marie.
À toi Dieu a confié son Fils ;
en toi Marie a remis sa confiance ;
avec toi le Christ est devenu homme.
O bienheureux Joseph,
montre-toi aussi un père pour nous,
et conduis-nous sur le chemin de la vie.
Obtiens-nous grâce, miséricorde et
courage, et défends-nous de tout mal.
Amen.*

« Après Marie, Mère de Dieu, aucun saint n'a occupé autant de place dans le Magistère pontifical que Joseph, son époux », écrit le pape François. Le bienheureux Pie IX l'a déclaré « Patron de l'Église Catholique » en 1870, puis le vénérable Pie XII l'a présenté comme « Patron des travailleurs » en 1955 et enfin saint Jean Paul II comme « Gardien du Rédempteur » en 1989.

sible. Certes, elles peuvent sembler contraignantes. Ce pendant, Il faut garder à l'esprit qu'elles ne sont pas là pour nous opprimer, mais au contraire pour que nous parvenions un jour à un bonheur sans fin. Dès lors, il peut valoir le coup d'essayer de s'y tenir.

Se sanctifier le jour où l'on commémore la résurrection du Seigneur. « Les dimanches et les autres jours de fête de précepte, les fidèles sont tenus par l'obligation de participer à la sainte messe. » (CEC 2042)

Se confesser une fois par an. « Tout fidèle est tenu par l'obligation de confesser ses péchés au moins une fois par an. » (CEC 2042) Il s'agit là d'assurer sa

préparation à recevoir l'eucharistie par le sacrement de la Réconciliation, qui continue l'œuvre de conversion et de pardon du baptême.

Communier au moins une fois par an. « Tout fidèle est tenu par l'obligation de recevoir la Sainte Communion au moins chaque année à Pâques. » (CEC 2042)

Des temps d'ascèse et de pénitence. Les catholiques sont tenus d'assurer des temps d'ascèse et de pénitence qui préparent aux fêtes liturgiques et disposent à acquiescer la maîtrise sur ses instincts et la

liberté du cœur. « Aux jours de pénitence fixés par l'Église, les fidèles sont tenus par l'obligation de s'abstenir de viande et d'observer le jeûne. » (CEC 2043)

Subvenir aux nécessités matérielles de l'Église. « Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Église. » Subvenir aux nécessités matérielles de l'Église doit se faire chacun selon ses possibilités. (CEC 2043)

Célébrations avec les enfants des écoles catholiques

Les enfants ont dialogué avec l'abbé Muchery, chanté et prié pour fêter la venue de Jésus, notre Sauveur. Ces célébrations ont été de merveilleux moments de communion



Le jeudi 17 décembre, les élèves de l'école Sainte Marie de Brezolles se sont réunis à l'église pour une célébration de préparation à Noël. Chaque enfant a déposé sur le sapin de Noël une petite décoration fabriquée pendant l'Avent.



Célébration de l'épiphanie avec l'école Notre-Dame à Châteauneuf le mardi 12 janvier

Reliquaire de Sainte Bernadette Soubirous à Brezolles

Mardi 16 mars de 15h30 à 16h30

Le 8 décembre 1933, le Pape Pie XI canonisait Sainte Bernadette, fêtée dans l'Église de France, le 18 février. Notre diocèse accueillera les reliques de cette sainte du 10 au 17 mars. Elles seront à l'église de Brezolles le mardi 16 mars de 15h30 à 16h30 pour un temps de prière et de vénération.



- M. Amaury de Crouette (48 ans), le 19 décembre à Saint Jacut de la mer

- M. Bertrand de Lestapis, le 4 janvier à Bruxelles
- Mme Madeleine Rolin née Chotard (83 ans), le 6 janvier à Brezolles (Prudemanche) • Mme Marie-Thérèse Premier (68 ans), le 11 janvier à Châteauneuf
- Mme Lucie Maire née Dalmasso (96 ans), le 14 janvier à Châteauneuf • Mme Marie-Thérèse Ansquer née Lefoulon (93 ans), le 27 janvier à Brezolles (Les Châtelets) • Mme Maria Rodrigues Carinha (58 ans), le 28 janvier à Châteauneuf
- M. Daniel Krafft (89 ans), le 2 février à Châteauneuf (Favières)
- M. André De Prol (71 ans), le 2 février à Châteauneuf (St Ange et Torçay) • M. Claude Carré (84 ans), le 3 février à Châteauneuf (Gâtelles)
- Mme Georgette Collo née Teuma (96 ans), le 3 février à Châteauneuf
- Mme Gisèle Chartier née Piriou (72 ans), le 5 février à Brezolles (St Lubin de Cravant) • Mme Germaine Chancelier née Coulaud (102 ans), le 8 février à Brezolles (Rueil la Gadelière) • M. Bernard Deshayes (87 ans), le 12 février à Châteauneuf

Sous réserve des modifications liées à la pandémie et aux décisions gouvernementales.

Brezolles

Messes dominicales

- Samedi 6 février : 18h à Brezolles
Dimanche 7 février : 10h30 à Châteauneuf
- Samedi 13 février : 18h Brezolles
Dimanche 14 février : 10h30 à Châteauneuf
- Mercredi des Cendres
Mercredi 17 février : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- 1er dimanche de Carême
Samedi 20 février : 17h à Maillebois
Dimanche 21 février : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Samedi 27 février : 17h à Maillebois
Dimanche 28 février : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Samedi 6 mars : pas de messe
Dimanche 7 mars : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Samedi 13 mars : pas de messe
Dimanche 14 mars : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Début du temps de la Passion
Samedi 20 mars : 17h à Saint Ange et Torçay
Dimanche 21 mars : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Rameaux, début de la Semaine Sainte
Samedi 27 mars : 18h* à Dampierre sur Blévy
Dimanche 28 mars : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- La Sainte Cène de Notre Seigneur
Jeudi 1er avril : 20h* à Châteauneuf
- Passion de Notre Seigneur
Vendredi 2 avril : 15h Chemin de Croix à Brezolles et à Châteauneuf, 20h*office de la Passion à Brezolles – Résurrection de Notre Seigneur - Pâques
Samedi 3 avril : Vigile Pascale à 21h* à Châteauneuf
Dimanche 4 avril : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Samedi 10 avril : 18h30 aux Châtelets* Dimanche 11 avril : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à Brezolles
- Samedi 17 avril : 18h30 à Marville les Bois*
Dimanche 18 avril : 9h30 à Châteauneuf / 11h15 à

* si le couvre-feu n'est plus en vigueur

Messes maisons de retraite

11h à Châteauneuf et 14h30 à Brezolles : mardi 16 mars et mardi 13 avril

Permanence du curé

- Mercredi de 17h à 18h au presbytère de Châteauneuf
- Jeudi pendant l'adoration à l'église de Brezolles, de 10h45 à 11h15

Confessions

- Jeudi à Brezolles de 10h45 à 11h15 pendant l'adoration
- Vendredi à Châteauneuf en Thymerais de 17h à 17h45 pendant l'adoration
– ou sur rendez-vous, appeler le presbytère de Châteauneuf

Confessions pour Pâques :

- Mercredi 31 mars de 16h à 20h à Châteauneuf
- Vendredi 2 avril de 17h30 à 19h45 à Brezolles
- Samedi 3 avril de 10h à 12h à Châteauneuf

Messes en semaine

- Lundi : messe célébrée à l'extérieur
- Mardi : messe à 11h30 à Châteauneuf
- Mercredi : messe à 11h30 et 18h30 (en forme extraordinaire du rite romain) à Châteauneuf
- Jeudi : messe à 11h30 à Brezolles
- Vendredi : messe à 18h à Châteauneuf

Adoration et Salut du Saint-Sacrement

- Jeudi : de 10h45 à 11h15 à Brezolles
- Vendredi de 17h à 17h45 à Châteauneuf

Chapelet

Chaque samedi à 16h45 à l'église de Brezolles.

Équipe du Rosaire

Rencontre une fois par mois.

Renseignements auprès de Mme De Sa : 06 15 15 36 94

Mouvement Chrétien des Retraités

Au presbytère de Châteauneuf, de 14h30 à 17h : mardi 16 mars et mardi 20 avril

www.paroissesaintfrancoisdelaval.fr